



POUR DES **alternatives** **solidaires!**

5. RENDRE SA VIGUEUR ET SA FORCE D'ÉMANCIPATION À LA DÉMOCRATIE ? C'EST POSSIBLE !

*En accordant le droit de vote à tou.te.s
les citoyen.ne.s sans exception d'origine,
en luttant contre toutes
les formes de domination et
de discrimination, et
en élargissant
les « droits culturels »
de toutes et tous
pour redynamiser
la participation
citoyenne*

LE CHIFFRE

5.619

C'est le nombre de signalements pour discrimination potentielle en 2016 relevés chez UNIA. C'est 23% d'augmentation par rapport à l'année 2015 et c'est une hausse généralisée des nouveaux dossiers ouverts pour des faits présumés de discrimination, de discours ou de délits de haine depuis le début des dernières législatures régionales et fédérales.

1. PAS DE DÉMOCRATIE SANS DROITS CULTURELS !

L'égalité et la liberté sont des valeurs fondatrices et universelles d'une citoyenneté émancipatrice. En tant que citoyen.ne, chacun.e est libre de participer aux débats publics, de contribuer directement ou indirectement à l'élaboration des lois et des règles régissant la vie collective et d'être de la sorte un acteur, reconnu à l'égal de tout autre, de la vie politique, sociale, culturelle et économique. Régime politique de droits et de libertés, la démocratie est également un projet collectif et un idéal qui reste à construire. La démocratie ne se limite pas aux procédures formelles de la démocratie électorale où les citoyen.ne.s ne sont convoqué.e.s que pour déléguer épisodiquement leur souveraineté à des mandataires élus. Si la démocratie reste fondamentalement une tâche, un projet, si la démocratie telle que nous l'entendons reste en chantier, c'est parce que le principe d'égalité des droits qu'elle promeut et qu'elle se doit de défendre contient en lui-même, comme son aboutissement, le projet de construction d'une société réellement égalitaire. Cette tâche de démocratisation continue, ce projet d'approfondissement et d'élargissement de la démocratie, c'est le projet de la démocratie culturelle : **rendre à chacun et à chacune, sans distinction d'aucune sorte, le**

pouvoir de penser, de comprendre, de critiquer, de délibérer, d'agir, de participer est la condition sine qua non d'une démocratie vivante, dynamique et désirable permettant à tou.te.s d'être pleinement acteur d'une histoire collective et partagée portée par un projet d'émancipation individuel et collectif.

Le registre des droits culturels – dont il est question ici – fait intégralement partie des Droits de l'Homme (les droits à l'éducation, les droits à la communication et l'information, les droits à la participation à la vie citoyenne, le droit à l'association et à la coopération...) et a pris une dimension plus spécifique dans le cadre de la Déclaration de Fribourg de 2007. Ces droits culturels visent à garantir à chacun.e la liberté de vivre et d'exprimer librement son identité comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ».

Historiquement, au sein du mouvement ouvrier, les droits culturels ont fait l'objet d'une lutte politique ancrée dans un double enjeu, à la fois de **démocratie culturelle** et de **dé-**

« Rendre à chacun et à chacune, sans distinction d'aucune sorte, le pouvoir de penser, de comprendre, de critiquer, de délibérer, d'agir, de participer est la condition sine qua non d'une démocratie vivante. »



mocratisation de la culture. L'enjeu de la démocratie culturelle a principalement été et reste encore aujourd'hui porté par la multiplication et la structuration d'initiatives et d'actions d'« **éducation permanente** » visant à renforcer le pouvoir d'agir et de participer des milieux populaires. Sur le plan des droits politiques, le mouvement ouvrier œuvre depuis longtemps déjà pour renforcer et élargir le suffrage dit « universel » en revendiquant, notamment, le droit de vote pour toutes les personnes d'origine étrangère.

Au regard des constats et des situations vécues quotidiennement sur le terrain, il y a urgence, en Belgique comme ailleurs, à continuer à lutter pour une société égalitaire et sans discrimination. Dans cette perspective, nous ne pouvons pas nous contenter d'une « démocratie faible », reposant sur le seul principe d'égalité des chances. Nous devons, plus fondamentalement, veiller à rendre toujours plus effectif le droit à l'égalité, en vue de rendre vigueur et légitimité à la dimension émancipatrice de la démocratie.

2. UNE DÉMOCRATIE ÉMANCIPATRICE ? OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La démocratie, ses principes, ses valeurs, sont actuellement profondément ébranlées. La défiance des citoyen.ne.s à l'égard des mandataires politiques n'a jamais été si importante, de même qu'à l'égard des principales organisations et institutions politiques. Chez nous comme ailleurs en Europe et dans le monde, l'État de droit est en recul, certains droits fondamentaux sont remis en question ou bafoués, l'obsession sécuritaire supplante le respect dû aux libertés individuelles et collectives, les régimes « illibéraux » et les partis politiques d'extrême-droites gagnent partout en influence, le racisme et la xénophobie gagnent du terrain, parallèlement aux replis et aux crispations identitaires... Bref, la démocratie est en crise. Et cette crise est profonde. Elle se manifeste à travers des événements tangibles et inquiétants, comme par exemple :

- **La liberté associative et culturelle bafouée**

Début 2018. La police fait irruption dans une association socioculturelle bruxelloise active dans l'accueil des sans-papiers et prive de liberté un certain nombre de personnes présentes au sein de l'association sans que cette dernière ne puisse aucunement les protéger. Cet événement a légitimement indigné l'ensemble des acteurs

associatifs et culturels. Par cet acte d'une extrême violence symbolique et politique, les autorités publiques s'arrogent le droit de pouvoir mener des actions autoritaires, arbitraires et liberticides dans un espace culturel voué à la liberté d'association, de création et d'expression. Cet acte politique et policier est fondamentalement incompatible avec le principe d'autonomie et de liberté associative et bafoue gravement les missions d'accueil et d'intégration ainsi que les droits à la reconnaissance et à l'expression dont le secteur associatif et culturel se veut précisément être le garant.

- **Notre modèle de concertation sociale en danger**

Dans notre pays, la sécurité sociale est traditionnellement gérée par les « interlocuteurs sociaux », dont les syndicats et les mutualités. Mais force est de constater que ce qui fait la particularité de notre modèle de concertation et de démocratie sociale est de plus en plus mis à mal. Chez nous (comme dans bien d'autres pays européens d'ailleurs), les gouvernements en place, d'orientation néolibérale et/ou populiste tentent par tous les moyens de limiter au maximum la sphère d'action et de négociation des syndicats et, plus glo-

« Les gouvernements tentent de limiter au strict minimum le rôle et la place des corps intermédiaires. »



blement, de limiter au strict minimum le rôle et la place des corps intermédiaires et des acteurs de la société civile organisée. Il en résulte un appauvrissement des systèmes de médiations démocratiques et des possibilités d'organisations de contre-pouvoirs, ce qui ouvre la voie à l'autoritarisme politique, à la frustration sociale et, in fine, à l'affaiblissement et la délégitimation de la démocratie.

- **La démocratie aux prises avec la mal gouvernance...**

Publifin, Nethys, Samu social... l'actualité politique récente a été (sur)saturée de scandales liés à la mal gouvernance publique, affaiblissant le (maigre) reste de confiance que les citoyen.ne.s nourrissent encore envers la sphère politique, ses institutions et ses représentant.e.s. Au final, c'est encore une fois la démocratie qui s'en trouve profondément blessée. Sur le fond, c'est la question de la responsabilité et de l'éthique politique, de l'intérêt collectif, du contrôle et de la participation citoyenne...

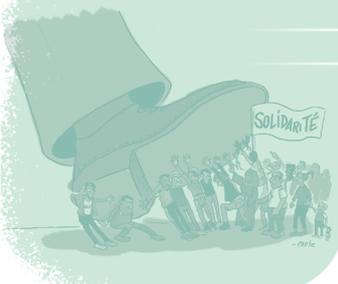
qui s'en trouve posée à nouveau et dont il s'agit de se (re)saisir collectivement.

Des outils au service de la participation citoyenne : entre ambition et dévouement

Malgré un contexte social et politique difficile, voire critique, nous pouvons nous réjouir que les droits culturels trouvent des voies de concrétisation particulièrement pertinentes dans différents champs de notre société, même si le registre actuel des droits culturels nécessiterait d'être considérablement renforcé et élargi.

En tant que Mouvement ouvrier chrétien, nous sommes historiquement engagés pour les droits relatifs à la formation des travailleur.euse.s et à l'éducation populaire.

- **Le congé éducation payé (CEP)**, important conquis social et culturel du mouvement ouvrier, permet depuis le milieu des années 1980 aux travailleur.euse.s de pouvoir s'absenter de leur entreprise pour



suivre une formation, qu'elle soit professionnelle ou générale, et cela sans perte de salaire. Ce dispositif de « temps libéré » est un précieux outil favorisant l'émancipation culturelle du monde du travail. La dernière réforme de l'État a toutefois décidé la régionalisation du dispositif. Déjà mis sous pression dans les années 2000 (pour cause de restriction budgétaire), il faut veiller à ce que ce droit culturel individuel ne soit réduit à l'avenir à un simple outil de politique d'emploi et de formation professionnelle au service unique des besoins du marché et du développement économique.

- **La Valorisation des acquis de l'expérience** (VAE) est un autre exemple de dispositif participant au registre des droits culturels, permettant la prise en compte de compétences acquises en dehors de l'enseignement. Cette procédure déjà présente dès la création de l'enseignement de promotion sociale en 1991 a été très fortement réaffirmée dans le décret « Paysage » de l'enseignement supérieur de 2013. Cette reconnaissance de la diversité et de la richesse des parcours individuels est un précieux outil d'émancipation : elle favorise l'accès aux études pour des personnes qui jusque-là n'avaient pu mettre en évidence des formations accomplies, valoriser un processus non achevé ou une expérience professionnelle non certifiée. Si ce dispositif de VAE est riche de potentialités, il mérite toutefois d'être soutenu et développé. Les étudiant.e.s ont notamment besoin d'un accompagnement et d'un soutien continu et de qualité de la part de l'opérateur de formation. Actuellement les moyens humains et financiers sont bien en deçà des besoins en la matière et cette situation peut dès lors engendrer au final une reproduction des inégalités dans l'accès réel à ces parcours de formation alternatifs.

D'un État social vers un État sécuritaire : la criminalisation de la solidarité et de la citoyenneté active

Nous assistons à une forme particulièrement grave de désinvestissement de l'État dans ses

fonctions de régulation, de redistribution et de protection, engendrant une mise à mal des services publics et un progressif délitement des mécanismes de solidarité au profit d'un renforcement des mécanismes sécuritaires. Cette mutation tendancielle de l'État social vers un État libéral-sécuritaire laisse le champ libre soit à des initiatives privées de nature caritative (et à dimension médiatique et publicitaire), soit, beaucoup plus positivement, à des initiatives citoyennes solidaires. La plateforme de soutien aux réfugiés est emblématique de ce second cas de figure : dans le cadre de cette plateforme, ce sont des citoyen.ne.s qui, librement, individuellement et collectivement, ont décidé de prendre leurs responsabilités en assumant concrètement et quotidiennement l'accueil des migrant.e.s en l'absence de réponses et d'initiatives adéquates des autorités publiques. Cette initiative, comme beaucoup d'autres du même type, signe tout à la fois la faillite, la démission et le désintérêt de l'État à l'égard de la protection nécessaire à apporter aux personnes migrantes et le sens des responsabilités et du droit à l'accueil dont font preuve très concrètement des citoyen.ne.s organisés. Tout cela a un prix dans un État sécuritaire : les rafles policières et le (projet) gouvernemental de perquisition domiciliaire chez les personnes accueillantes n'ont d'autres buts que de criminaliser la solidarité et d'instaurer un peu plus encore un sentiment d'insécurité chez les citoyen.ne.s comme chez les migrant.e.s.

Les secteurs culturels : parents pauvres des politiques budgétaires

Les différents secteurs du champ culturel permettent de soutenir des espaces et des dynamiques de participation, d'expression, de créations culturelles qui contribuent chacun à leur manière à vitaliser la démocratie culturelle et l'expression démocratique ainsi qu'à renforcer la cohésion sociale. Et pourtant, les politiques culturelles sont encore trop souvent considérées comme des politiques résiduaire : financements raboutés, mesures d'austérité, moratoire sur les nouvelles reconnaissances, soutiens ponctuels, appels à projets mettant les opérateurs associatifs en concurrence, etc.

«*Le MOC demande le renforcement du droit au congé éducation payé.*»

Cette situation participe à institutionnaliser la précarité des opérateurs et des acteurs culturels, de leurs projets et initiatives, mettant en péril le projet même d'une démocratie culturelle digne de ses ambitions.

Un droit de vote obligatoire élargi mais toujours insuffisant

Depuis 2000, les ressortissant.e.s des pays membres de l'Union européenne peuvent voter aux élections communales. Six ans plus tard, les étranger.ère.s extra-communautaires ont eux.elles aussi acquis ce droit, à condition qu'ils.elles résident depuis au moins cinq ans de façon continue dans le pays.

Il faut souligner que tous les électeur.trice.s ne sont pas égaux face au droit de vote : les électeur.trice.s non européens doivent signer un formulaire montrant qu'ils s'engagent à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, ce qui n'est pas le cas pour les électeur.trice.s européen.ne.s. Cette différence est perçue comme discriminatoire par rapport aux ressortissant.e.s UE, laissant entendre que les ressortissant.e.s hors UE seraient a priori moins dignes de confiance.

3. UNE DÉMOCRATIE REVITALISÉE ? NOS REVENDICATIONS !

En vue d'une réelle accessibilité aux biens et aux dispositifs culturels qui permettent de renforcer la vitalité démocratique de la société, nous demandons :

- **Une reconnaissance et un soutien à la hauteur des enjeux aux missions d'éducation permanentes portées par des centaines d'associations en Fédération Wallonie-Bruxelles.** L'éducation permanente vise l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant

la participation active des publics visés et l'expression culturelle. Elle participe de la sorte à la création d'une société plus égalitaire et plus démocratique. L'autonomie et la liberté des associations d'éducation permanente doivent être respectées et valorisées, leurs initiatives doivent être soutenues, et le financement public qu'elles proméritaient eu égard aux prescrits décrets doit être complet;

- **Que les dispositifs comme l'alphabétisation et toutes les initiatives de formation qui soutiennent la co-construction des pouvoirs-faire des citoyen.ne.s et de leur émancipation soient soutenus financièrement de manière structurelle;**



- **Le renforcement du droit au congé éducation payé comme droit individuel des travailleur.euse.s à l'émancipation socio-culturelle.** La régionalisation du dispositif ne doit en aucun cas aboutir à ce que ce dernier soit réduit à un simple outil régional de politique d'emploi et de formation professionnelle. **La formation générale doit être maintenue dans le dispositif CEP ainsi qu'une augmentation du nombre d'heures annuelles autorisées;**
- **Un réel soutien financier et humain permettant aux opérateurs d'accompagner chaque étudiant.e qui le désire dans un processus de VAE;**
- La valorisation dans les secteurs culturels et sociaux des initiatives visant l'expérimentation des pratiques culturelles et la coopération entre opérateurs, sec-

teurs, champs en inscrivant de manière transversale dans chacune des réglementations propres aux différents secteurs de la culture un axe « **expérimentation collective et coopération transversale** » en vue de permettre de penser autrement la gouvernance de la cité et en renforçant le « faire-pouvoir » de chacun.e. Rendre faisable ces expérimentations, et ces coopérations c'est donner la possibilité de créer de nouvelles cultures de solidarités et de luttes contre les exclusions sociales, culturelles, économiques et politiques. Plus particulièrement en matière de formation, il nous paraît essentiel de **continuer à soutenir des dispositifs de formations culturelles transversales comme le BAGIC** qui permettent la rencontre et la co-construction en formation d'acteur.trice.s issu.e.s de secteurs différents.

4. NOS AUTRES REVENDICATIONS

Exiger des différents niveaux de pouvoir qu'ils jouent un rôle actif en matière de lutte contre toutes formes d'inégalités par la responsabilité qu'ils ont à soutenir les initiatives de ce type ainsi que par le rôle d'exemplarité qu'ils doivent jouer directement dans les missions qui sont les leurs.

Le retrait des « lois anti-terroristes » attentatoires aux libertés fondamentales (projet de loi sur les visites domiciliaires, remise en cause du secret professionnel, etc). Le MOC rappelle en outre que les associations, les services d'aide, les services sociaux et médi-

caux et les lieux d'enseignement notamment, sont voués à la solidarité, à l'intégration, à l'exercice des droits et des libertés et à la cohésion sociale. À ce titre, aucune rafle policière visant notamment les personnes migrantes et sans-papiers ne peut y être et ne sera tolérée.

Le MOC appelle à la reconnaissance du rôle des corps intermédiaires et de la société civile organisée, ainsi qu'au respect des principes de la Charte associative. La reconnaissance pleine et entière de l'autonomie, de la liberté associative, de la complémentarité de la dynamique associative avec

« Le MOC exige le retrait des lois anti-terroristes attentatoires aux libertés fondamentales. »

celle des pouvoirs publics dans la recherche de l'intérêt général, sont nécessaires pour contrer efficacement les effets délétères de la marchandisation progressive des espaces de la vie sociale et de l'action collective.

Concernant le droit de vote, supprimer la discrimination entre les ressortissants UE et les

ressortissants de pays tiers, les ressortissants UE étant éligibles aux élections communales mais pas les ressortissants de pays tiers. **Plus globalement, le MOC souhaite l'élargissement du droit de vote à tous les étrangers résidant légalement dans le pays depuis cinq ans au moins, à tous les niveaux de pouvoir.**

5. POUR ALLER PLUS LOIN

► DÉMOCRATIE

Rapport de l'ONG Freedom house sur l'état de la démocratie dans le monde : <https://freedomhouse.org/>

► DISCRIMINATIONS

UNIA – Service public de lutte contre la discrimination et promotion de l'égalité des chances : <https://www.unia.be/fr>

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : <http://igvm-iefh.belgium.be/fr>

Myria – Centre fédéral migrations : <http://www.myria.be/fr>

Ligue des Droits de l'Homme : <http://www.liguedh.be/>

► CITOYENNETÉ

Rapport 2017 sur la citoyenneté dans l'UE : <https://ec.europa.eu/>

► DROITS CULTURELS

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2012 : <http://droitsculturels.org/>

Au(x) sujet(s) des droits culturels, Le cahier CIEP, n° 18, Bruxelles, 2015 : <http://www.ciep.be>

L'Observatoire des politiques culturelles en FWB : <http://www.opc.cfwb.be/>

► DROIT DE VOTE

Sur les conditions d'inscription sur la liste des électeurs et toutes les informations légales : <http://www.elections.fgov.be/>



MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN



Le MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN rassemble et est le porte-parole de ses organisations constitutives : CSC, Mutualité Chrétienne, Vie Féminine, les Équipes Populaires, les JOC.



Avec le soutien de la



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



et le Mouvement Social, SCRL à finalité sociale

